

## Projet d'accueil individualisé (PAI)

Afin de garantir une sécurité optimale à votre enfant lors de l'accueil au restaurant scolaire, des mesures préventives et consignes s'appliquent à la fourniture de panier repas.

Les enfants dont c'est le cas peuvent accéder au restaurant scolaire en apportant un panier repas fourni par les parents, selon les modalités définies dans le PAI. Certaines précautions sont néanmoins à respecter.

① La famille assume la pleine et entière responsabilité de la fourniture du repas. Celui-ci doit être fourni dans une boîte en plastique pour éviter les risques de casse en identifiant chaque élément (nom de l'enfant) afin d'éviter tous risques de substitution.

② Le repas doit être préparé **la veille** pour ne pas arriver chaud ou tiède le jour même et placé dans des boîtes hermétiques. Les contenants doivent pouvoir aller au micro-onde pour le réchauffage des produits.

Il est nécessaire de respecter la chaîne du froid jusqu'au moment de la remise en température.

③ Les produits doivent donc être regroupés et transportés dans des glacières ou sac isotherme avec des plaques eutectiques. Attention le service de restauration scolaire peut refuser un repas si celui-ci arrive à température ambiante ou encore chaud.

④ La famille doit prévoir deux jeux de boîtes, le service de restauration scolaire ne rendra les ustensiles nettoyés que le lendemain au moment de la remise du panier du jour.

⑤ Aucun panier repas ne sera accepté sans PAI validé par l'ensemble des parties.

⑥ Un goûter devra être prévu en cas d'inscription aux activités périscolaire ou au centre de loisirs



En cas d'oubli du panier repas, le service de restauration scolaire ne pourra pas fournir de repas à l'enfant

### Organisation par école

<b>Enfant scolarisé à</b>	<b>Repas à remettre à :</b>	<b>Remarques particulières</b>
L'école du châtelet	L'animateur du périscolaire de l'école du Châtelet	Avant 8h10
L'école des Bossonnets	L'animateur du périscolaire de l'école du Châtelet	Avant 8h10
L'école des Voirons	L'animateur du périscolaire de l'école du Salève	Avant 8h10
L'école du Salève	L'animateur du périscolaire de l'école du Salève	Avant 8h10

### Pour les enfants inscrits au centre de loisirs

<b>Centre de loisirs</b>	<b>Repas à remettre à :</b>	<b>Remarques particulières</b>
Les mercredis et vacances pour toutes les écoles	L'animateur du centre de loisirs	Avant 9h30